

**Motifs de la décision prise suite aux commentaires du public
Consultation du 04/10/2019 au 26/10/2019**

**Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 21 août 2006 portant désignation du
site Natura 2000 Vallée de l'Euille**

Deux avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 21 août 2006 portant désignation du site Natura 2000 Vallée de l'Euille ont été émis lors de la phase de consultation publique.

Un avis porte sur la gestion de la régulation du sanglier ; il ne concerne pas la procédure de désignation du site. L'autre avis est favorable au projet de désignation.

Dans ces conditions, il est décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.